



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2025-071 **Conseil municipal du 07 juillet 2025**

Présents : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Marine MOUTEL-COCHAIS, Sébastien PRODHOMME, Monique GOISET, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Fabrice CERISIER, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Régis ROUSSEAU, Julie AUBRY, Sarah ROUSSEAU, Camille FRESNEAU, Séverine LENOBLE, Cécile BERNARDONI et Nicolas RAYMOND

Absent(e)s : Carine MATHIEU et Nabil ZEROUAL

Excusée(s) : André-Jean VIEAU, Katharina THOMAS, Olivier BINET

Pouvoirs : André-Jean VIEAU à Florent CAILLET, Olivier BINET à Camille FRESNEAU,

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 32
Date de la convocation : 01/07/2025
Date de la publication : 16/07/2025

2025-071 FINANCES - EXERCICE 2025 – BUDGET PRINCIPAL - CONTRIBUTION POUR L'ANIMATION SPORTIVE DEPARTEMENTALE

Rapporteur : Florent CAILLET

L'animation sportive organisée par le Département de Loire-Atlantique permet de faire découvrir le sport aux enfants de 7 à 14 ans. Des activités physiques et sportives sont encadrées par des éducateurs sportifs dans le cadre de cours hebdomadaires et de stages pendant les vacances scolaires.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2311-7 ;

CONSIDERANT l'ouverture des crédits au budget primitif 2025 du budget principal ;

CONSIDERANT la demande de participation du Département pour l'animation sportive départementale définie par un montant par habitant de 0.88€, soit 10 356.72€ pour 2025 ;

CONSIDERANT l'intérêt du projet entrepris par cet organisme ;

Après avis de la commission finances, ressources humaines et tranquillité publique en date du 26 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 32
Votants : 32
Abstentions : 0
Exprimés : 32
Pour : 32
Contre : 0

ATTRIBUE une contribution au Département de 10 356.72€ au titre de l'exercice 2025.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

PRECISE que les crédits nécessaires ont été ouverts au budget primitif pour 2025.

Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON



Les secrétaires de séance,
Sylvie ONILLON



Sarah ROUSSEAU



Nicolas RAYMOND

Publication sur le site internet le :

08 JUIL. 2025

Transmission au contrôle de légalité le :

Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.